

DEPARTEMENT DE LA VENDEE

COMMUNE DE BAZOGES-EN-
PAREDS

Numéro de dossier :
A2024-03-01-URB

ARRETE DE VOIRIE PORTANT
ACCORD DE VOIRIE

LE MAIRE,

- VU la demande en date du 11/03/2024 par laquelle SARL GALLO
demeurant à 57 Rue des Tuileries 85120 ST PIERRE DU CHEMIN
- demande L'AUTORISATION POUR LA REALISATION DE TRAVAUX SUR LE DOMAINE PUBLIC
Réfection de couverture
- 10 Rue du Donjon, commune de Bazoges-en-Pareds
- VU le code de la voirie routière,
- VU le code général des collectivités territoriales,
- VU la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements
et des régions,
- VU l'arrêté préfectoral du 28 juin 1965. portant règlement sur la conservation et à la surveillance des voies
communales,
- VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 - Autorisation.

Le bénéficiaire est autorisé à exécuter les travaux énoncés dans sa demande : **Réfection de couverture avec pose d'un échafudage** à charge pour lui de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 - Sécurité et signalisation de chantier.

Le bénéficiaire devra signaler son chantier conformément aux dispositions prévues par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 - 8^{ème} partie « signalisation temporaire »). Il est responsable des accidents pouvant intervenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

ARTICLE 3 - Implantation ouverture de chantier et récolement.

La réalisation des travaux autorisés dans le cadre du présent arrêté ne pourra excéder une durée de **30 jours**.

La conformité et la réception des travaux seront effectués avec le gestionnaire de la voirie au terme du chantier.

L'ouverture de chantier est fixée au **18/03/2024** comme précisée dans la demande.

Les arrêtés réglementaires de police pour toute éventuelle restriction de circulation devront être sollicités un mois avant la date de début des travaux auprès des gestionnaires des voies routières empruntées par le projet

ARTICLE 4 - Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Son titulaire est responsable tant vis-à-vis de la collectivité représentée par le signataire que vis-à-vis des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de la réalisation de ses travaux ou de l'installation de ses biens mobiliers.

Dans le cas où l'exécution de l'autorisation ne serait pas conforme aux prescriptions techniques définies précédemment, le bénéficiaire sera mis en demeure de remédier aux malfaçons, dans un délai au terme duquel le gestionnaire de la voirie se substituera à lui. Les frais de cette intervention seront à la charge du bénéficiaire et récupérés par l'administration comme en matière de contributions directes.

Il se devra d'entretenir l'ouvrage implanté sur les dépendances domaniales, à charge pour lui de solliciter l'autorisation d'intervenir pour procéder à cet entretien auprès du signataire du présent arrêté.

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés.

ARTICLE 5 - Validité et renouvellement de l'arrêté remise en état des lieux

La présente autorisation est délivrée à titre précaire et révocable, et ne confère aucun droit réel à son titulaire : elle peut être retirée à tout moment pour des raisons de gestion de voirie sans qu'il puisse résulter, pour ce dernier, de droit à indemnité.

En cas de révocation de l'autorisation, son bénéficiaire sera tenu, si les circonstances l'exigent, de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la révocation. Passé ce délai, en cas d'inexécution, procès-verbal sera dressé à son encontre, et la remise en état des lieux sera exécutée d'office aux frais du bénéficiaire de la présente autorisation.

Le gestionnaire de voirie se réserve le droit de demander le déplacement des ouvrages autorisés aux frais de l'occupant, dès lors que des travaux de voirie s'avéreront nécessaires.

Fait à Bazoges-en-Pareds, le 12/03/2024

Le Maire, Philippe RICHIER



DIFFUSIONS

Le bénéficiaire pour attribution
La commune de Bazoges-en-Pareds pour attribution

ANNEXE

Fiche technique de réfection des tranchées

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de NANTES 6, allée de l'Île-Gloriette - BP 24111 44041 Nantes Cedex, dans les deux mois à compter de sa notification .
Conformément aux dispositions de la loi 78-17 du 06/01/1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de rectification qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la mairie de « Nom Commune ».

Demande de permission ou d'autorisation de voirie, de permis de stationnement, ou d'autorisation d'entreprendre des travaux

Code de la voirie routière L113-2 ; L115-1 à L116-8 ; L123-8 ; L131-1 à L131-7 ; L141-10 et L141-11
Code général des collectivités territoriales L2213-6 ; L2215-4 et L2215-5

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur

Particulier service public maître d'oeuvre ou conducteur d'opération entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : SARL GALLO Représenté par : FREDERIC GALLO
Adresse Numéro : 57 Extension : Nom de la voie : RUE DES TUILERIES
Code postal 815120 Localité : ST PIERRE DU CHEMIN Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :contact@sarl-gallo.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : JEFFS Prénom : Clare
Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Rue du Donjon
Code postal 815390 Localité : BAZOGES EN PAREDS Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 10 Extension : Nom de la voie : Rue du Donjon
Code postal 815390 Localité : BAZOGES EN PAREDS
Document d'urbanisme antérieur (déclaration de travaux ou permis de construire) :
Référence cadastrale : Section(s) : Parcelle(s) : Lieu-dit :

Nature et date des travaux

Pose de compteur / branchement aux réseaux ⁽¹⁾

	Pose de clôtures	Pose de portail (portillon)	Plantations
À l'alignement	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
En retrait de l'alignement mètres mètres mètres

Dépôt ou Stationnement ⁽²⁾ Saillie ou Surplomb ⁽²⁾ Aménagement d'accès ⁽²⁾ Ouvrages divers ⁽¹⁾

Station service Renouvellement Création

Autres Réfection de couverture

Date prévue de début d'application 18032024 Durée d'application (en jours calendaires) : 30

Nota : Pour connaître la délimitation du domaine public routier au droit d'une propriété riveraine, il faut déposer, auprès du gestionnaire de la route concernée et selon les modalités qu'il aura fixées, en complément, une demande d'alignement individuel.

⁽¹⁾ Compléter le cadre ouvrages divers ⁽²⁾ compléter le cadre correspondant

Dépôt ou stationnement (2)

Demande initiale Prolongation référence du permis de stationnement :
Nature du dépôt ou stationnement { Matériaux Benne Grue Etalage
Echafaudage Mobilier urbain Terrasses de café Vente le long de la voie ou sur aire de service
Autres (à préciser) :

Saillie ou surplomb (2)

Largeur : de la voie 1,20 mètres de la saillie _____ mètres
des trottoirs _____ mètres Hauteur sous saillie _____ mètres

Aménagement d'accès (2)

Avec franchissement de fossé : Diamètre du tuyau _____ millimètre Longueur _____ mètres
Distance par rapport à l'axe de la chaussée _____ mètres Nature du tuyau :
Sans franchissement de fossé Largeur de l'aménagement _____ mètres

Ouvrages divers (1)

Travaux sur ouvrages existants Installation nouvelle
Réseaux aériens ou souterrains ou branchement :
Eau potable Eaux pluviales GDF Opérateurs réseaux
Eaux usées EDF Autres (à préciser) :
Sous voirie Sous accotement ou trottoirs
Tranchée longitudinale _____ mètres _____ mètres
Tranchée transversale _____ mètres _____ mètres
Fonçage _____ mètres _____ mètres
Aménagement de surface ou équipements :
Stationnement Arrêt bus Passage supérieur ou inférieur Équipements de la route
Autres (à préciser) :

Pièces jointes à la demande

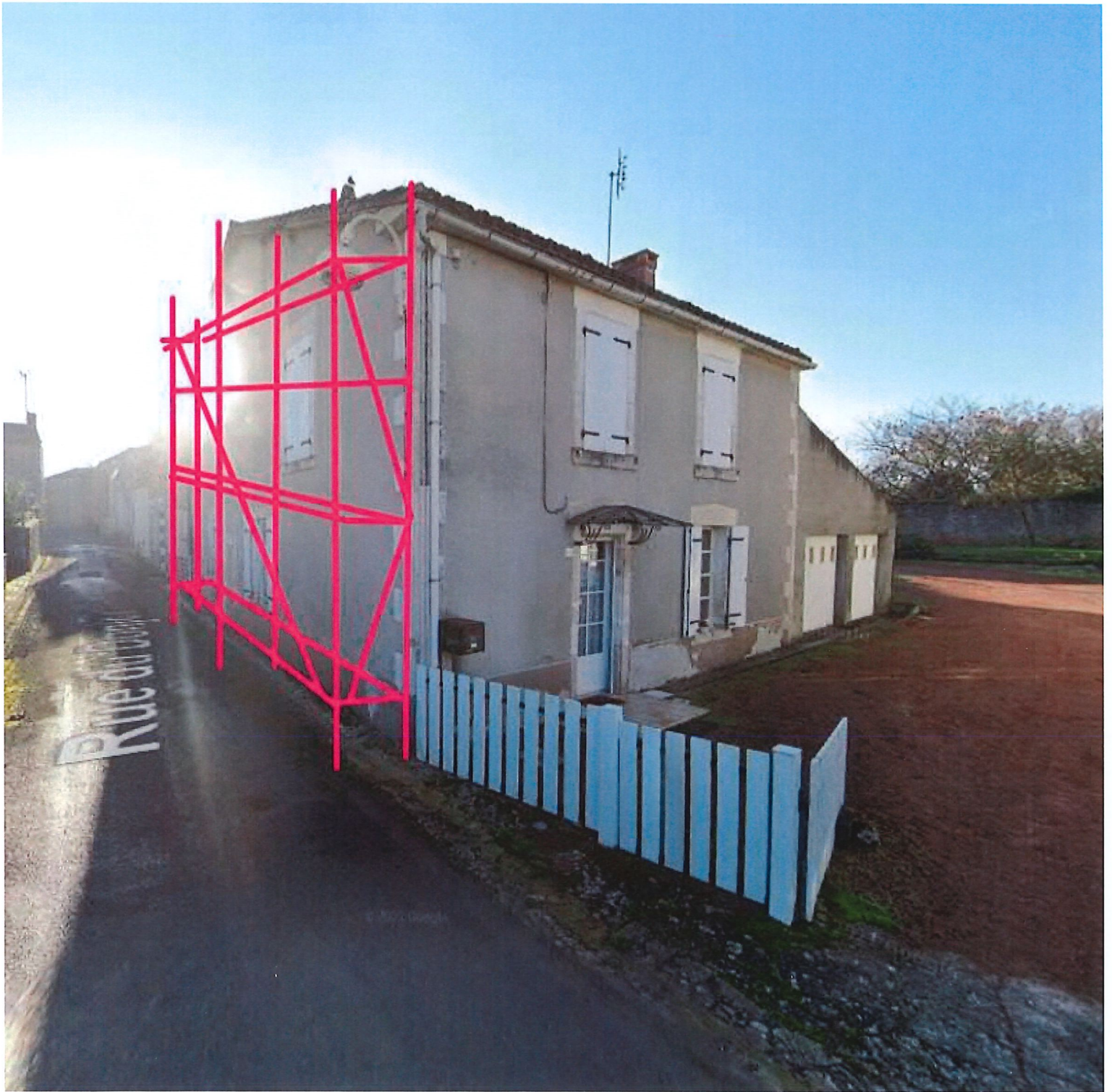
Afin de permettre et de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'autorisation est accompagnée des pièces suivantes détaillées par nature de travaux.

- 1 - Pour toute demande
Plan de situation 1/10 000 ou 1/20 000^{ème} Plan de localisation précis 1/1 000 ou 1/2 000^{ème} ⁽³⁾ Photos
- 2 - Pièces complémentaires par nature de demande
2a - Clôtures/portails/Plantations/Dépôt ou stationnement/surplomb
Coupes longitudinales et transversales indiquant l'emprise occupée du domaine public 1/50^{ème}
- 2b - Aménagement d'accès/ouvrages divers portant atteinte au patrimoine
Plan des ouvrages projetés 1/200 ou 1/500^{ème} Cahiers des coupes techniques de tranchées 1/50^{ème}
Plan de détails de franchissement des points singuliers 1/50^{ème}
- 2c - Station service : Plan d'implantation des pistes avec signalisation de police 1/200 ou 1/500^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies
Fait à : ... Le : 11/03/2024 A SAINT PIERRE DU CHEMIN
Nom : GALLO Prénom : FREDERIC Qualité : CHEF ANT

GALLO
MAÇONNERIE - COUVERTURE
Nouvel - Rénovation - Énergie solaire
57 rue des Tuileries - BP 3 - 85000 SAINT PIERRE DU CHEMIN
Tél. : 02.51.51.72.60 - Fax : 02.51.51.75.97 - sarl.gallo@orange.fr

(3) Extrait cadastral ou équivalent



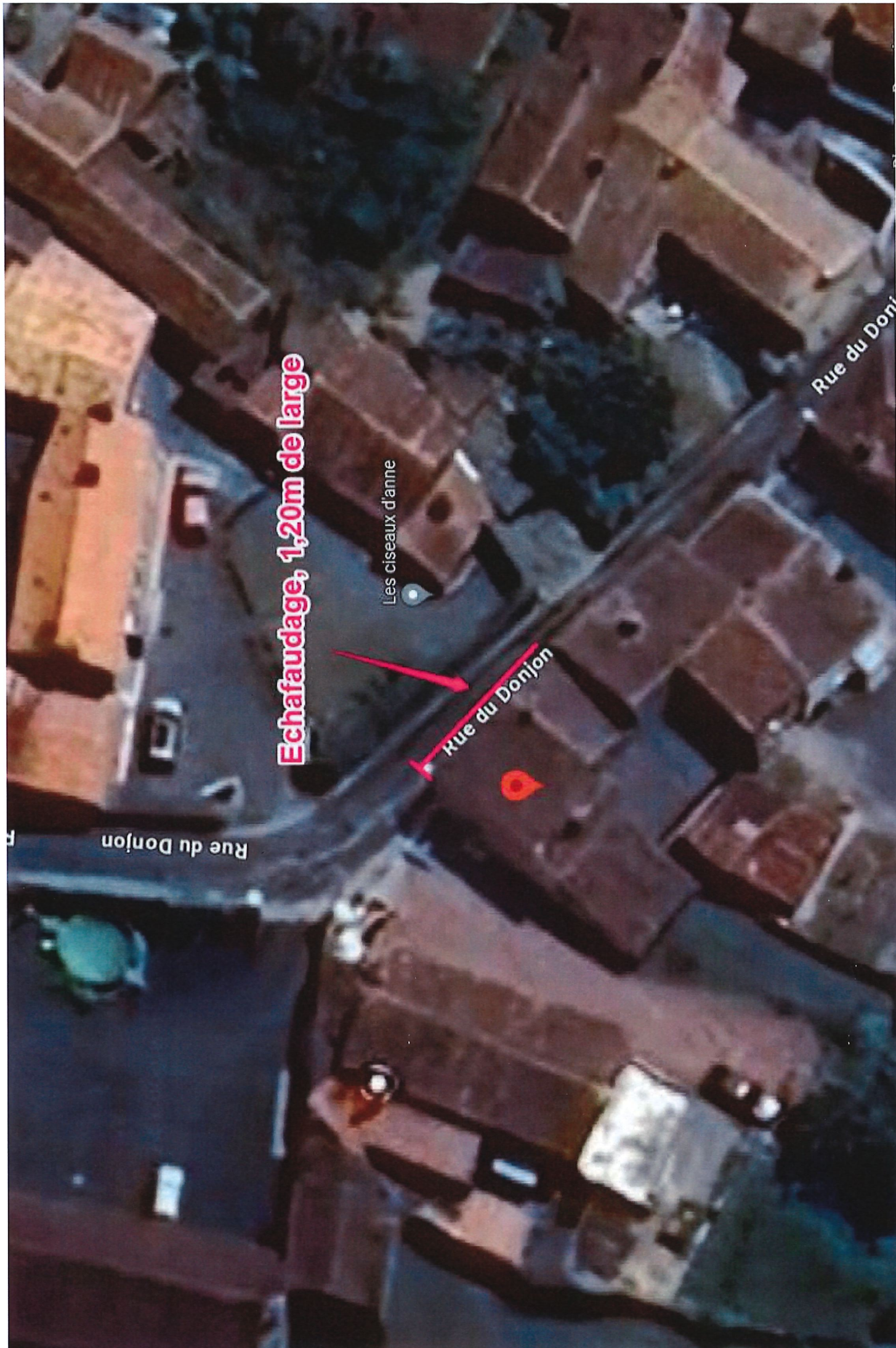
Echafaudage, 1,20m de large

Les ciseaux d'anne

Rue du Donjon

Rue du Donj

Rue du Donjon



Echafaudage, 1,20m de large

0248

0240

0241

0361

0244

0243

0247

0367

0246

0253

0257

0245

0256

0258

10 m

0259

